



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2011

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MIL ONZE, LE 18 FEVRIER A 15 HEURES 30

Les actionnaires de la SAS A-PROBAT au capital de 9.000 euros, divisé en 180 actions de 50 Euros, se sont réunis au 5 rue de Châteaudun, 92250 La Garenne-Colombes, sur convocation du Président, ainsi que chacun le reconnaît.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé LAROCHE, en sa qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 180 actions sur un total de 180 actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément aux statuts de la société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- les copies des lettres de convocation aux actionnaires
- la feuille de présence revêtue de la signature des actionnaires
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le rapport de gestion du Président
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Puis Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les délais prévus par la loi précédant la présente réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Transfert du siège social
- Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Modification corrélatrice de l'article 12 des statuts

A-PROBAT

5 rue de Châteaudun – 92250 LA GARENNE COLOMBES - 01 82 88 94 06

contact@a-probat.fr

SAS au capital de 9000 € - RCS 521 291 377 (Nanterre)

Siret 521 291 377 00013 – APE 41.20A – N° TVA intracommunautaire FR82521291377

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide le transfert du siège social à 92300 Levallois-Perret, 22 rue Danton en date du 18 Février 2011

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts

Article 4 – siège social

Le siège social est fixé à 92300 Levallois-Perret, 22 rue Danton.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission par Monsieur Hervé LAROCHE de ses fonctions de Président, à compter du 18 Février 2011 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A-PROBAT

5 rue de Châteaudun – 92250 LA GARENNE COLOMBES - 01 82 88 94 06

contact@a-probat.fr

SAS au capital de 9000 € - RCS 521 291 377 (Nanterre)

Siret 521 291 377 00013 – APE 41.20A – N° TVA intracommunautaire FR82521291377

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Président, Monsieur Jérôme RAVET, cadre, domicilié 55 rue Louis Rouquier à 92300 Levallois-Perret, qui accepte ce mandat, en remplacement de Monsieur Hervé LAROCHE, Président démissionnaire.

Monsieur Jérôme RAVET, nouveau Président, exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par les statuts.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président pour la réalisation matérielle de cette nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

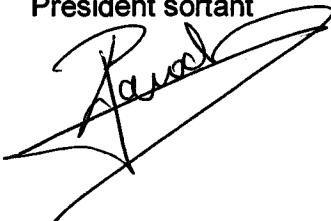
L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 12 des statuts

Le Président de la société est Monsieur Jérôme RAVET, domicilié 55 rue Louis Rouquier à 92300 Levallois-Perret.

Le reste de l'article sans changement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Hervé LAROCHE
Président sortant



Jérôme RAVET
Nouveau Président



Florin CENGHERI



A-PROBAT

5 rue de Châteaudun – 92250 LA GARENNE COLOMBES - 01 82 88 94 06

contact@a-probat.fr

SAS au capital de 9000 € - RCS 521 291 377 (Nanterre)

Siret 521 291 377 00013 – APE 41.20A – N° TVA intracommunautaire FR82521291377